



AVIS DE PRÉVENTION FACE AU CORONAVIRUS

ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

30 mars 2020 – La Municipalité de Beaulac-Garthby rappelle à ses concitoyens et concitoyennes que l'état d'urgence sanitaire est maintenu par le gouvernement du Québec jusqu'à nouvel ordre. Chacun et chacune d'entre nous doit donc continuer à se plier aux règles de confinement et d'hygiène préconisées par la Santé publique du Québec dans le but de freiner la progression de la pandémie due à la COVID-19. Il y va de la vie et de la santé de nos êtres chers et de toute notre communauté.

- Les services essentiels de voirie, d'aqueduc, d'égout et d'incendie sont maintenus;
- Les services de collecte des vidanges, des matières organiques (jeudi 9 avril) et de récupération sont maintenus. Toutefois, il est **formellement interdit de mettre des gants, masques ou tout équipement de protection sanitaire dans les bacs bleus (récupération)**, sachant qu'ils doivent être mis dans les bacs verts (vidanges). **Ceci pour éviter à tout prix que le centre de tri ne soit obligé de cesser ses opérations pour la santé et la sécurité de ses employés;**
- À tous ceux et celles qui doivent **obligatoirement** rester confinés, soit les personnes malades ou qui ont eu des contacts avec une personne affectée par le coronavirus, celles qui reviennent de voyage ou qui sont âgées de 70 ans et plus, nous rappelons que les pharmacies et épiceries offrent des services de livraison selon des modalités qui leur sont propres;
- La MRC des Appalaches informera la population des mises à jour sur les services municipaux et autres sujets d'intérêt public dans le **Courrier Frontenac** et **Le Cantonnier**.

La Municipalité de Beaulac-Garthby vous remercie de votre précieuse collaboration. Ça va bien aller!